

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 1^{er} Juin 2012

L'an deux mille douze et le vendredi 1^{er} juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Serge GOÛT, Daniel GIOVANNACCI, Elie COUDERC, Johan VALMALLE, Claire GINIER.

Absent : Jean Paul MARTIN

Procuration : Bernard ROUQUETTE à Johan VALMALLE

Monsieur Daniel GIOVANNACCI a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 5 avril 2012

CIS de Florac

Le conseil municipal à l'unanimité décide de contribuer financièrement à l'édification du CIS du Territoire de FLORAC de la façon suivante :

- La Commune de Rousses versera au 4^{ème} trimestre 2012, en une seule fois, sa contribution calculée sur l'hypothèse la plus haute (8 263,01 €) qui a été transmise (absence des communes de Barre des Cévennes et de Cassagnas dans le financement du projet)
- Dans l'hypothèse où les 2 communes citées ci-dessus rejoindraient le projet du CIS du Territoire de FLORAC, la Commune de FLORAC devra informer notre Commune afin que la contribution à verser soit équivalente au calcul de l'autre hypothèse émise (8 044,71€).

Modification des compétences de la Communauté de Communes Tarnon Mimente

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité, la modification des compétences de la Communauté des Communes Cévenoles Tarnon Mimente de la façon suivante :

Groupe de compétences facultatives :

- Création, promotion et entretien des circuits VTT sur le territoire communautaire
- La communauté mène en vue d'assurer la protection et la mise en valeur de l'environnement dans le cadre du développement durable du territoire les actions suivantes :
 - Études visant à lutter contre la pollution des eaux des rivières et des cours d'eau de l'espace communautaire
 - Charte forestière
 - Terra Rural
 - Agenda 21

Mise en place d'un contrat petite enfance pour la Crèche collective de Florac et adhésion au Relais Assistantes Maternelles.

Achat Garage et Salle Hors sac

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'acheter à la Communauté de Communes Cévenoles Tarnon Mimente le garage intercommunal, la place et la salle hors sac, (parcelles section A 590 – 2 209 m², A 1447 – 205 m², A 607 et A 1447 – 44 m²) pour la somme de 95 982,56 €. De plus le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Cession d'un terrain à la Communauté des Communes Cévenoles Tarnon Mimente

Le conseil municipal décide à l'unanimité de contribuer à la réalisation de l'implantation des chalets qui concourt au développement de la commune, de la façon suivante :

- La Commune de Rousses cède à la Communauté des Communes Cévenoles Tarnon Mimente pour 1 € symbolique avec dispense de paiement la parcelle N° A 1455 jouxtant le terrain lui appartenant.
- Cette cession sera réalisée si possible par acte administratif entre les 2 entités ou à défaut par acte notarié.

Et autorise M. le Maire à signer l'acte pour le compte de la commune.

Enfouissement réseau Noiric

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour entreprendre l'enfouissement de la partie restante jusqu'au pylône sous réserve que le prix ne soit pas prohibitif et la quote-part à la charge de la commune raisonnable.

Questions diverses

Éclairage Public : Pour l'implantation de 4 lampes avec interrupteur pour l'éclairage public des chalets et chemin.

Courriers divers : Il faut faire une réponse aux différents courriers de Mme Cabanel et de M. Bouteiller.

Via Ferrata : Le conseil décide d'acheter un portable à carte pour répondre aux appels de la Via Ferrata.

De plus une perspective de dépliant pour Rousses est à l'étude (Via Ferrata, Tapoul, VTT, Randonnées,...)

Cadastre « Le chemin du clos » : le conseil est pour une démarche de classement en voie communale. Il faut reprendre le dossier

Sécurité routière : M AURES demande une pose d'un miroir. Demander au département (M. FAGES ou CLEMENT)

La séance est levée à minuit trente.